

POLITIQUE DE VENTE EN LIGNE

Version 1.0

Date: 17.11.2022

POURQUOI DAB PUMPS A ADOPTÉ UNE POLITIQUE DE VENTE EN LIGNE

Chez DAB, nous pensons que la diffusion et l'augmentation importante des ventes en ligne et en général de toutes les solutions numériques représentent une grande opportunité de croissance de nos activités dans les années à venir.

Au fil des ans, le panorama numérique a multiplié les canaux de vente pour les entreprises, en leur donnant la possibilité d'atteindre leurs clients potentiels et de fidéliser les clients déjà actifs, en moins de temps, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. En même temps, elle a apporté de la complexité à la façon de travailler, d'interagir et de soutenir la clientèle. Dans ce cadre d'opportunités et de risque intrinsèque, notre mission vise à rester fidèles aux principes éthiques de l'entreprise qui distinguent notre manière d'opérer. Nous souhaitons soutenir nos partenaires commerciaux dans leurs ventes en ligne de Produits DAB, tout en garantissant le maintien des avantages pour l'utilisateur final. Il est donc essentiel à nos yeux de maintenir la fiabilité élevée de la marque DAB et de veiller au professionnalisme de nos partenaires commerciaux opérant en ligne.

Nos produits sont une ressource précieuse et font partie intégrante de l'image et de la réputation de DAB, tels qu'ils sont perçus par toutes les parties concernées et par l'ensemble de nos clients. Ils expriment notre mission, nos valeurs, notre vision stratégique, et nous permettent de maintenir les standards de satisfaction clientèle les plus élevés, en protégeant et en contrôlant la fiabilité de notre marque et toute propriété intellectuelle. À cette fin, nous avons adopté cette **Politique de vente en ligne**, qui nous permettra de fournir en toute transparence le support nécessaire à l'ensemble de nos partenaires commerciaux décidant de vendre en ligne, tout en offrant une certitude accrue sur leur provenance et leur légitimité à tous les clients qui achètent les Produits DAB.

La Politique de vente en ligne s'applique, sans exclusion ni discrimination, uniquement aux ventes en ligne et aux acheteurs de nos Produits, ainsi qu'à ceux qui vendent actuellement ou ont l'intention de vendre à l'avenir nos Produits à travers leur site de vente en ligne ou une plateforme de distribution numérique.

Tous les vendeurs en ligne DAB doivent agir conformément aux règles établies ici et doivent s'assurer que tous leurs acheteurs ayant l'intention de revendre les produits DAB dans leurs boutiques en ligne agissent de même.

La Politique de vente en ligne est divisée en six sections :

1. Définitions
2. Lignes directrices : comment promouvoir les produits DAB depuis votre boutique en ligne
3. Comment faire la promotion des « produits iconiques »
4. Comment devenir un Revendeur autorisé DAB
5. Application, surveillance et violations
6. Divers

1. DÉFINITIONS

Aux fins de l'interprétation et de l'exécution de la présente politique, les expressions suivantes auront le sens indiqué ci-après :

Revendeur autorisé DAB : indique un client DAB qui achète les produits DAB avec l'objectif de les revendre à son tour à travers des solutions numériques.

Marque DAB : représentée par le logo DAB, qui est un design unique, signe, symbole, mots ou une combinaison de ceux-ci, utilisé lors de la création d'une image identifiant un produit DAB et le différenciant de ses concurrents.

Réputation de DAB : il s'agit de la réputation de l'entreprise et de l'image de la société DAB, considérée comme un élément distinctif et indissociable de sa valeur.

Produit iconique : indique les produits inclus dans la liste de la section 3, dont la vente en ligne se limite au site web du distributeur DAB uniquement, comme indiqué dans la présente Politique. Les tiers ne sont pas autorisés à vendre sur le marché.

Produit DAB : indique un produit fabriqué et/ou fourni pour la première fois par DAB ou par une des sociétés du groupe DAB pour les applications résidentielles, comme indiqué ci-après.

Marketplace : indique l'ensemble des plateformes existantes pour la vente en ligne, c'est-à-dire tous les sites web qui offrent à plusieurs sociétés la possibilité de fournir des services de publicité de produits, d'exécution des commandes et/ou de traitement des paiements en ligne, comme Amazon, eBay.com Alibaba, etc.

Vendeur en ligne : indique un revendeur autorisé DAB ou ses clients (« Revendeur »), directs ou indirects, impliqués dans la vente en ligne de produits DAB à travers leur boutique en ligne accessible à travers leur site web ou un site d'achats en ligne.

Revendeur : désigne le client du Vendeur en ligne qui a l'intention de revendre à son tour en ligne les produits DAB achetés.

Politique : indique la présente Politique de vente en ligne.

2. LIGNES DIRECTRICES : COMMENT PROMOUVOIR LES PRODUITS DAB DEPUIS VOTRE BOUTIQUE EN LIGNE

Les directives suivantes visent à protéger la marque DAB et la réputation de DAB. Ces règles s'appliquent à tous les Vendeurs en ligne qui souhaitent vendre des Produits DAB, à travers des solutions numériques, directement ou indirectement.

Le Vendeur en ligne de Produits DAB doit :

- exécuter avec diligence, de bonne foi et au mieux de ses capacités et de son expérience, toutes les obligations découlant de la présente politique ;
- obtenir au préalable une autorisation écrite de DAB pour devenir un « Revendeur autorisé DAB », en indiquant à DAB tous ses clients qui vendent ou ont l'intention de vendre des Produits DAB en ligne, en identifiant les plateformes en ligne par lesquelles ils souhaitent réaliser ces ventes ;

- respecter les Conditions générales de vente de DAB et/ou tout accord existant entre les Parties ;
- indiquer clairement la raison sociale, le nom commercial (le cas échéant), le numéro d'enregistrement de la société, l'adresse professionnelle et le(s) numéro(s) de téléphone de contact, qui le distinguent de DAB ;
- s'abstenir de s'exprimer au nom de DAB, ou dans le but de se faire passer pour DAB ;
- déclarer explicitement que les Produits sont neufs, qu'ils sont fournis dans leur emballage d'origine avec les manuels complets du fabricant ;
- garantir le respect de toutes les réglementations et garanties applicables en matière de consommation ;
- prendre en charge toutes les demandes d'assistance des clients ayant acheté en ligne les produits DAB à travers son site web ;
- être systématiquement indiqué comme point de contact initial pour l'acheteur/utilisateur final pour tout ce qui concerne la Garantie sur les Produits DAB. Le traitement ultérieur des cas de garantie entre le Revendeur autorisé DAB et DAB est effectué conformément aux Conditions générales de vente de DAB et entre le Vendeur en ligne et DAB conformément à la loi applicable ;
- souligner que toute garantie supplémentaire fournie par le Vendeur en ligne à l'acheteur/utilisateur final en rapport avec le Produit DAB ne constitue pas une garantie DAB et relève de l'entière responsabilité du Vendeur en ligne ;
- promouvoir et commercialiser uniquement les produits stockés dans son entrepôt ;
- fournir systématiquement une preuve de la transaction à l'acheteur/utilisateur final et, sur demande, fournir un reçu pour toute transaction effectuée ;
- indiquer clairement que la livraison du produit DAB vendu en ligne à l'acheteur/utilisateur final relève de sa responsabilité, étant donné que DAB n'effectuera pas de livraison directe ;
- indiquer clairement le prix, y compris les taxes et autres frais applicables, comme le prévoit la législation en matière de consommation et toute autre législation pertinente ;
- indiquer clairement le mode de paiement et le droit de rétractation/retour/remboursement de l'acheteur/utilisateur final, conformément à la législation en matière de consommation et à toute autre législation pertinente ;
- indiquer clairement ses coordonnées, en particulier en ce qui concerne sa politique de retour et pour la sélection et les demandes techniques en lien avec les produits DAB proposés. DAB n'acceptera pas directement les retours des acheteurs ayant acheté ses produits à travers le site d'un Vendeur en ligne. Un Vendeur en ligne est le seul responsable de la gestion de tous les accords de retour, y compris la garantie et le remboursement, avec l'acheteur/utilisateur final ;
- éviter d'adopter des comportements qui pourraient se refléter de manière négative sur les produits DAB, sur la marque DAB ou sur l'image de DAB (par ex. langage diffamatoire/harcèlement etc.) ;
- disposer de sa propre politique de confidentialité conforme à la réglementation applicable en matière de

confidentialité des données et gérer de manière responsable les données collectées sur son site web. DAB n'est pas responsable des violations de la confidentialité ou de toute autre violation de la législation applicable en matière de confidentialité des données en ce qui concerne les données collectées et traitées par les Vendeurs en ligne ;

- s'assurer que toute déclaration ou description de produit faite en ligne en rapport avec les Produits DAB proposés correspond au produit vendu. Aucune déclaration fausse ou trompeuse ne doit être faite. Il incombe au Vendeur en ligne de veiller à l'exactitude des informations fournies aux acheteurs ;
- s'assurer que les Produits sont affichés et décrits de manière adéquate et correcte, en utilisant des descriptions des images des produits DAB fournies directement et/ou autorisées par DAB (disponibles au téléchargement sur le site de DAB). Le Revendeur autorisé DAB est le seul responsable de l'utilisation du nom, du logo ou de la marque DAB conformément aux lignes directrices de la marque DAB (la dernière version actualisée est accessible librement sur le site de DAB) ;
- communiquer et respecter le fait que chaque fois qu'un Produit DAB doit être installé, cela doit être effectué par un installateur formé ou certifié et indiquer clairement que le non-respect de cette consigne constitue une violation de la garantie du fabricant, est très dangereux et peut compromettre les polices d'assurance applicables et/ou peut constituer une violation de la loi applicable.

Il est entendu qu'un Revendeur qui n'a pas lui-même été certifié en tant que « Revendeur autorisé DAB » n'est pas autorisé à utiliser le logo ou la marque DAB avec l'image du Produit DAB, sauf s'il s'agit d'une partie indispensable de l'image du Produit.

3. COMMENT TRAITER LES « PRODUITS ICONIQUES »

Pour renforcer la Réputation de DAB, nous avons sélectionné une gamme limitée de produits hautement innovants, ci-après dénommés « **Produits ICONIQUES** », pour lesquels nous avons adopté une stratégie spécifique et plus protectrice. En effet, il existe certaines familles de nos produits - les Produits ICONIQUES - qui, en raison de leurs particularités (très haute qualité, uniques et innovants, prix élevé sur les marchés sur lesquels DAB opère, et DAB est une marque connue et de grande valeur sur le marché des pompes), bien qu'ils puissent être vendus sur les plateformes de vente en ligne des Vendeurs en Ligne, sont interdits de vente sur les **Marketplace** de tiers en ligne.

En particulier, les produits ICONIQUES sont ceux indiqués dans le tableau ci-après :

<i>Esybox Max</i>	<i>Esybox</i>	<i>Esybox Diver</i>	<i>Eswim</i>	<i>Nova up MAE</i>
<i>Esybox Mini</i>	<i>Eurocover</i>	<i>DTron2/3</i>		

Tableau n° 1 - Liste des Produits ICONIQUES DAB *

* DAB se réserve le droit à tout moment de revoir et d'agrandir la liste des produits ICONIQUES.

4. COMMENT DEVENIR UN REVENDEUR AUTORISÉ DAB

Pour devenir « **Revendeur autorisé DAB** », le Vendeur en ligne doit suivre cette procédure :



* DAB peut, à sa seule discrétion et à tout moment, révoquer l'Autorisation.

5. APPLICATION DES POLITIQUES, CONTRÔLE ET VIOLATIONS

DAB demande à tous les Vendeurs en ligne de respecter les lignes directrices définies dans ce document officiel. Tous nos Vendeurs en ligne sont en effet tenus de respecter fidèlement et d'agir de manière cohérente avec la présente Politique, s'engageant à informer DAB de tout comportement de tiers contraire aux règles énoncées ici.

DAB se réserve le droit de contrôler et de surveiller la conformité de toute vente en ligne de ses produits aux exigences de la présente Politique.

Lorsque nous constatons qu'un Vendeur en ligne n'opère pas d'une manière conforme à la présente politique (par exemple, violation dans la représentation des produits DAB sur le marché de tiers ou violation dans la représentation des produits ICONIQUES sur le site web du client, violation dans l'utilisation des produits ICONIQUES sur le marché de tiers) DAB sera le seul autorisé à décider de l'action à entreprendre contre ladite violation.

En particulier, nos actions peuvent inclure, sans s'y limiter :

- a) contacter le Vendeur en ligne et lui demander de respecter la Politique dans le plus bref délai possible ;
- b) demander une compensation pour tous les frais encourus par DAB pour la promotion/vente non conforme des Produits DAB ;
- c) révoquer le titre de Revendeur autorisé DAB ;
- d) résilier de manière anticipée le contrat existant avec le Vendeur en ligne si ce dernier ne remplit pas immédiatement ses obligations prévues par la Politique ;
- e) adopter toute mesure raisonnable pour garantir le respect des Lignes directrices indiquées ici.

Dans tous les cas, DAB se réserve tous les autres recours et actions prévus par la loi et le Contrat contre la violation de la présente Politique.

6. DIVERS

La Politique de vente en ligne ne remplace ni ne modifie en aucune façon ce qui est établi et prévu par les réglementations

en matière de protection des consommateurs, les réglementations en matière de commerce électronique et toute autre réglementation directement applicable.

DAB se réserve le droit de modifier le présent document à tout moment, y compris sans préavis.

Les règles définies ici ne régissent pas tous les aspects de la législation applicable aux consommateurs en matière de commerce électronique, et le Vendeur en ligne est néanmoins tenu d'agir en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables.

Cette Politique est une politique unilatérale de DAB et contient les conditions dans lesquelles nous sommes disposés à commercialiser/publier nos Produits ; toute interprétation de cette politique est à la seule discrétion de DAB.

Nous pouvons fournir une assistance et des conseils sur les lignes directrices relatives à la marque DAB, des exemples de libellés appropriés pour les coordonnées, les informations de garantie et les clauses relatives aux exigences d'installation et d'exploitation. Toute demande de précision et/ou d'information sur la présente Politique devra être adressée à : dabonlinesales@dabpumps.com.

Approuvé le 17/11/2022